

Modification du dirigeant

Vous nous avez précisé que :

Le représentant légal est-il bénéficiaire effectif ?

> Oui

Un nouveau dirigeant est-il nommé ?

> Oui

Une personne morale nommée doit-elle désigner un représentant permanent (Administrateur, membre du conseil de surveillance, ...) ?

> Non

Une personne morale étrangère est-elle nommée ?

> Non

Au regard des éléments transmis, vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir pour votre formalité.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Procès-Verbal de désignation des dirigeants
- ☐ Pouvoir pour LegalVision signé par le représentant légal et daté de moins de 3 mois
- ☐ Déclaration des bénéficiaires effectifs
- ☐ Extrait KBIS de moins de 3 mois de la personne morale dirigeante
- ☐ Pièce d'identité du dirigeant *
- * **Pièce(s) valide(s)**
 - Passeport en cours de validité
 - Carte d'identité - recto verso, en cours de validité
 - Carte de séjour - recto verso, en cours de validité
 - Extrait d'acte de naissance (moins de 3 mois)
- ☐ Déclaration de non-condamnation et de filiation du dirigeant comprenant le nom de jeune fille de la mère et datée de moins de 3 mois